

grâce, que pour déclarer qu'elle a été réservée et qu'elle fera l'objet de décrets spéciaux que le ministre proposera sous sa responsabilité et à des époques qui lui paraîtront convenables.

Evidemment, il s'est passé quelque chose pour qu'un tel revirement se soit produit, et ce quelque chose serait, dit-on, le refus formulé par les exclus-proposés à la clémence présidentielle, d'accepter toute grâce qui ne serait pas l'amnistie plénière et entière. On comprend que M. Jules Grévy, comme l'écrit hier la France, n'ait pas voulu que le droit de la légalité fût une avance qui devait être repoussée, et qu'il se soit refusé à signer des décrets qui ne pouvaient tourner qu'à la confusion du gouvernement.

D'un autre côté, on prétend que les membres de la gauche républicaine demeurés hostiles au retour des écrivains de la Commune sous la forme de grâce aussi bien que sous celle de l'amnistie plénière, ont adressé par la voix de leurs chefs de telles protestations à M. de Freycinet, que celui-ci a dû abandonner son projet. Enfin on parle de nouveaux rapports des préfets insistant sur l'effet déplorable que produirait dans les départements le retour des exclus.

Telles sont les versions en présence et qui sont peut-être vraies toutes les trois, car elles sont parfaitement plausibles. Dans tous les cas, comme le fait de l'ajournement sinon de l'abandon des grâces projetées est indéniable, il faut bien qu'il soit survenu quelque chose pour qu'il se soit produit. Tel est, du reste, l'avis du *Moniteur*, qui dans un article signé d'Alphonse Humbert, article intitulé : Et le décret ? s'exprime ainsi :

« Comment a pu se produire un changement si rapide ? Comment une nouvelle considérée partout, il y a deux jours, sinon comme certaine, au moins comme probable est-elle aujourd'hui démentie avec des réticences bizarres et des commentaires inquiétants, par les organes les mieux en situation de renseigner l'opinion sur ce qui se passe au Conseil et à la Présidence ? Comment un esprit aussi juste, aussi ferme, aussi clairvoyant, quel'est, à ce qu'on affirme, celui de M. de Freycinet, cesserait-il tout à coup, sans que rien ait changé dans l'ordre politique, de voir ce qu'il voyait nettement jusqu'ici, de comprendre ce qu'il comprenait encore hier ? Ce n'est pas, — a dit Camille Desmoulins, — la girouette qui tourne, c'est le vent. »

Quant à la nomination de M. Challemel-Lacour au poste d'ambassadeur à Berlin, si elle semble à sembler douteuse, c'est, dit-on ouvertement, parce que M. de Saint-Vallier retournerait sa démission, mais on ajoute tout bas que c'est aussi parce que l'adhésion de M. de Bismark n'est pas aussi certaine qu'on l'avait représentée d'abord. Ceci conduit à faire croire que les officiers avaient sans doute cru que les assurances favorables attribuées au prince de Hohenlohe. Dans tous les cas, le retard apporté dans le langage de la *Gazette nationale*, de Berlin, hostile à M. Gambetta, semblerait indiquer qu'il y a certains motifs qui font que l'acceptation par le chancelier germanique de M. Challemel-Lacour pour remplacer M. de Saint-Vallier, n'est pas chose aussi facile qu'on se l'était imaginé. Peut-être s'agit-il d'assurances officielles à obtenir de la part du nouveau cabinet, de Saint-Petersbourg, que tous les membres du ministère Freycinet, aussi bien que ses tenants et abouissants, ont appartené au gouvernement de la Défense nationale, n'est-elle pas étrangère à cette croyance partagée par plusieurs de nos cercles politiques. M. de Bismark, dit-on, veut, en échange de son adhésion à la nomination de M. Challemel-Lacour, obtenir certaines déclarations capables de le rassurer sur les intentions ultérieures de notre gouvernement.

Il importe cependant de constater que nombre de journaux allemands plaident en faveur de M. Challemel-Lacour, non pas seulement parce qu'il connaît l'Allemagne, parce qu'il a étudié à Keidellberg et à Bonn, parce qu'il a traduit en français l'histoire de la philosophie de Ritter, ainsi que quelques-unes des œuvres de Guillaume de Humboldt, et qu'il a été pendant quelque temps professeur à l'Université de Zurich mais parce que depuis qu'il est entré dans la diplomatie en qua lité d'ambassadeur à Berne, son radicalisme a mis beaucoup d'eau dans son vin et que l'on espère bien qu'après quelques semaines de séjour à Berlin et quelques conversations avec M. de Bismark, il sera un diplomate comme tous les autres.

Les membres de l'Union républicaine dissidente et ceux de l'extrême gauche se montrent mécontents de ce que le nouveau ministre de la justice se propose d'apporter des modifications au projet de M. Boyssat, aussi bien qu'à celui de M. H. Brisson sur les réformes de la magistrature. Ils considèrent le contre-projet de M. Cazot comme de nature à commencer déjà à réagir, disant-ils leurs collègues du centre gauche, ainsi que nombre de la gauche modérée. Le *Journal des Débats* semble, ce matin, vouloir se faire l'organe de cette réaction. Une remarque analogue est faite par les mêmes députés au sujet du projet de réorganisation de l'instruction primaire, dont M. Paul Bert est le rapporteur. M. Jules Ferry annonçant l'intention de déposer au nom du gouvernement deux contre-projets de nature à modifier ondemment l'œuvre de la commission.

La session de 1880 n'est pas encore ouverte que voilà déjà des compétitions qui se produisent parmi les gauches et le ministère. Si ce n'est pas encore la division, c'est au moins le commencement de la confusion, et en tout cas la prolongation de ces tâtonnements, de ces hésitations, qui ont

jusqu'à présent frappé d'impuissance sous les cabinets républicains.

La Bourse s'est maintenue dans les cours hier. Les Consolidés anglais sont en reprise de 1/8 c., à 97 5/8.

On assurait, durant le marché, que le nouveau cabinet était enfin résolu à voter la question des tarifs douaniers. Il n'y a eu rien de changé dans l'ordre du jour de la Chambre. Celle-ci abordera donc ce grave sujet, sans que le gouvernement y mette obstacle. On suppose que la démission emploiera une vingtaine de séances, trois ou quatre pour la discussion générale, quinze au moins, pour le vote des articles.

M. Rouher est décidé, assure-t-on, à prendre une part très-active au débat. Il prononcera un grand discours, lors de la discussion générale. M. Tirard, cela va sans dire, est absorbé, en ce moment, par les préoccupations douaniers. Sa qualité de ministre du commerce l'obligera à donner plusieurs fois de sa personne et sa nature ardente le pousse à ne jamais trouver son dossier assez complet. Grande besogne pour ses chefs de service. M. Tirard est, dit-on, décidé plus que jamais à défendre ses principes libre-échangistes.

Pendant que M. Tirard s'écrit à la Chambre des députés, M. Jules Ferry entend, au Sénat, toutes les foudres de son éloquence. A peine la session s'ouvre-t-elle ouverte, c'est-à-dire le second mardi de Janvier, il réclamera la priorité sur l'ordre du jour, du projet de loi relatif à l'organisation du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Le rapport n'a pas été encore exposé, il est vrai, par M. Barthélemy-Saint-Hilaire; mais peu importe à M. Jules Ferry. Ses armes sont prêtes et il entend s'en servir au plus vite. Par exemple, il se taira, au sujet du projet de loi sur l'enseignement supérieur, quoique le rapport de M. Jules Simon ait été déposé.

L'article 7 sera mis en œuvre une fois sous la remise. Pourquoi ? Vous m'en demandez trop. Affaire de prudence peut-être.

Les journaux du soir vont apporter le compte-rendu de la cérémonie radicale destinée à célébrer l'anniversaire de la mort de F. V. Raspail, le grand promoteur du camphre et autres panacées ultra-démocratiques.

Un grand nombre de personnes se sont rendues, dès ce matin, au cimetière du Père Lachaise et ont déposé sur sa tombe des couronnes et des bouquets. La famille du défunt avait fait ouvrir le caveau à la première heure; aucun désordre n'est signalé. La libre-pensée a aussi ses miracles.

UNE RÉVOLUTION PAR L'ÉLECTRICITÉ

Nous avons publié les renseignements télégraphiés de Philadelphie au *Times* sur la nouvelle invention de M. Edison. Le *Figaro* a reçu de M. Edison une dépêche datée de Menlo-Park et confirmant l'exactitude des faits relatés dans le journal anglais.

Commodité et économie dépassent toutes espérances, ajoute M. Edison lui-même, depuis dix jours, toutes les maisons éclairées par nos systèmes.

Le *New-York Herald*, qui nous est arrivé hier, contient sur la découverte de M. Edison, qui promet d'être d'une portée immense, des détails pleins d'intérêt et beaucoup plus complets que ceux qui avaient été publiés jusqu'ici.

Constata-t-on d'abord, avec le journal américain, que pendant ses expériences et le jeune savant, au milieu de déconvenues et de déceptions incessantes, a fait preuve d'une patience et d'une persévérance inébranlables.

Laissons maintenant la parole au *New-York Herald*, qui tient ses renseignements de la bouche même de M. Edison :

« Le papier est la meilleure substance pour produire une lumière incandescente. Le papier épais est préférable au papier mince; ce dernier donne néanmoins de bons résultats. La constance, la sûreté et l'infatigabilité finement de caractère ne pas les seuls éléments qui caractérisent la nouvelle découverte. Elle fournit aussi un élément de résistance naturelle et uniforme au passage du courant électrique. La poursuite de ce résultat a été cause de recherches anxieuses et d'un travail incessant; car, sans cette condition, le succès absolu dans la production de la lumière électrique incandescente n'est pas possible, quand même on réaliserait au plus haut degré toutes les autres conditions nécessaires.

Un morceau de carton, du genre connu dans le commerce sous le nom de Bristol, est découpé avec une emporte-pièce en bandes d'une largeur de six à sept centimètres à cheval, longues d'environ deux pouces et larges d'environ un huitième de pouce anglais. On place un certain nombre de ces bandes dans une machine à papier, et on fait passer les autres avec du papier Joseph. Le moule, bien ouvert, est placé dans un four où il est exposé à une température élevée graduellement jusqu'à environ 600 degrés Fahrenheit, de façon à faire disparaître toutes les parties volatiles du papier. On porte alors le moule sur un fourneau où on le laisse jusqu'à ce qu'il atteigne presque la chaleur blanche; après quoi on le laisse refroidir lentement. On ouvre le moule, il faut enlever les restes carbonisés du carton avec beaucoup de soin pour éviter qu'il ne tombe en morceaux. On les place sous un petit globe, attachés aux fils qui communiquent avec la machine génératrice. Il faut ensuite faire avec la pompe le vide dans le globe; cela terminé, on scelle le globe et la lampe est prête à servir. Il est à remarquer que la nouvelle lampe ne demande aucun appareil régulateur compliqué comme ceux qui caractérisaient les essais précédents. En fait, M. Edison trouve que tout ce qui est fait jusqu'ici au sujet des régulateurs a été du travail perdu et que l'électricité peut être réglée par une certitude absolue par un procédé précisément semblable à celui qu'on emploie maintenant pour produire la pression du gaz.

Le système actuellement adopté par M. Edison pour unir les fils, permet d'éteindre un nombre donné de lampes sans éteindre celles des autres brûteurs. Des étendoirs nous formeront un certain nombre de brûleurs de gaz et laisserons les autres s'alimenter au compteur, on peut obtenir ou arrêter à volonté la lumière électrique. Les fils qui conduisent à la machine génératrice peuvent être placés dans des conduites ordinaires de gaz et rattachés à une station centrale d'environ un demi-mille.

Le seul changement réellement nécessaire dans ce qui est actuellement consistait à dévisser les bords de gaz et à les remplacer par les lampes électriques de M. Edison. Il est probable que pour éclairer une ville il sera nécessaire d'établir un certain nombre de stations qui fourniront un certain nombre de lampes de gaz et à leur tour un certain nombre de lampes électriques de M. Edison. Il est probable que pour éclairer une ville il sera nécessaire d'établir un certain nombre de stations qui fourniront un certain nombre de lampes de gaz et à leur tour un certain nombre de lampes électriques de M. Edison.

« Art. 5. — Le présent arrêté sera déposé au bureau du personnel, pour être notifié à qui de droit. »

Nul doute qu'en présence de cet arrêté, la municipalité roubaixienne ne fasse des démarches immédiates et n'obtienne du Conseil le crédit nécessaire pour que notre bureau télégraphique soit désormais ouvert toute la nuit.

Cent cinquante ouvriers et ouvrières d'un tissage mécanique de la rue du Carou ont cessé le travail hier, parce qu'on leur refusait une augmentation de 1 centime et demi que l'on avait accordée à une autre catégorie d'ouvriers gagnant moins qu'eux.

Cette grève a eu de particulier que tout en s'obstinant à ne plus travailler, les grévistes restent dans les ateliers aux heures habituelles. Les femmes emploient leur temps, les unes à coudre, les autres à tricoter.

C'est par suite d'une erreur que, dans les jours précédents, a été faite la composition du bureau de la Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiments de Roubaix, nous avons indiqué comme rapporteur M. Amand Lecollet. C'est M. Amand Labroy que nous devons dire.

Nous recevons la lettre suivante :

Roubaix, le 8 janvier 1880.

Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi de recourir à la publicité de votre journal pour remercier mes confrères de l'industrie du bâtiment de la municipalité de Roubaix, de la confiance qu'ils m'ont donnée mardi dernier, en me nommant président de la Chambre syndicale des entrepreneurs.

J'ai été très-touché de cet honneur, mais tout bien considéré, je trouve la charge trop lourde; mes occupations professionnelles ne me permettraient pas d'apporter à l'accomplissement de cette tâche tous les soins, toute l'assiduité qu'elle exige.

En leur remettant le mandat qu'ils m'ont confié, je remercie encore mes confrères et leur présente mes cordiales salutations.

EUGÈNE DELATRE.

Voici le mouvement comparatif de la population de Tourcoing pendant les années 1878 et 1879 :

NAISSANCES	1878	1879
Enfants légitimes garçons	754	773
Enfants légitimes filles	715	719
Enfants naturels garçons	5	4
Enfants naturels filles	5	3
Enfants naturels non-reconnus garçons	46	49
Enfants naturels non-reconnus filles	53	52
Total des naissances	1577	1600

Il y a donc eu 23 naissances en plus en 1879. L'année 1878, avait produit 21 naissances de moins, dont 12 garçons et 9 filles, en 1879, il y avait eu 14 jumeaux dont 17 garçons et 11 filles.

MARIAGES

Entre garçons et filles	1878	1879
Garçons et veuves	242	329
Veufs et filles	44	13
Veufs et veuves	14	15
Total des mariages	279	365

Mariages précédés de contrats 29 41
Mariages contenant des légitimations 20 45
Enfants naturels légitimés 24 49
Enfants naturels non-reconnus 159 197
Épouse sachant signer 132 163
Il y a donc eu 106 mariages en plus en 1879. Remarque : En 1878, sur 473 mariages, 225 ne savaient pas signer. En 1879, sur 365 mariages, c'est-à-dire, 730 individus, 365 ne savaient pas signer. La différence au profit des mariages est de 577 individus en 1878; elle est de 536 individus en 1879.

DÉCÈS

Garçons	1878	1879
Filles	331	330
Hommes mariés	206	214
Femmes mariés	115	98
Veufs	27	71
Vedves	74	93
Total des décès	1000	1024

Il y a donc eu 94 décès en plus pour l'année 1879. Les enfants morts-nés, 15 en 1878, ont été 17 en 1879. La différence au profit des naissances est de 877 individus en 1878; elle est de 536 individus en 1879.

La Société des Agriculteurs du Nord a tenu mercredi une importante séance. M. Teliex, président, a prononcé un discours résumant les travaux de la Société pendant l'année 1879.

Le président ne peut rester en exercice plus d'une année; le successeur de M. Teliex sera M. Corenwinder.

Voici la composition du bureau pour l'année 1880 :

Président, M. Corenwinder; vice-présidents, MM. Macarez, Bernard, P. Lemaire et Claudrez; secrétaire-général, G. Dubar; secrétaires, Roger, Thiéu et Henouard; trésorier, Deleporte-Bayart.

La Société s'est particulièrement occupée de la question du bétail et des importations d'Amérique. Nos lecteurs connaissent les conclusions à l'adresse de ce sujet à la commission des douanes.

M. Deleporte-Bayart, de Roubaix, a donné de nouveaux renseignements sur cette importante question. La fin de la séance a été consacrée à l'examen des enseignements et de la situation des récoltes à ce jour.

Comme chaque année, la révision des listes électorales commencera le vendredi 15 janvier et sera close le 4 février, à minuit.

AVIS aux électeurs qui reçoivent tous les ans, à cette époque, le même avertissement, et qui, le 5 février, viennent faire des réclamations dans tous les bureaux de mairie.

Un bureau de poste est créé à la Madeleine-Lille.

Des malfaiteurs se sont introduits, une de ces dernières nuits, dans une maison servant de magasin, rue de Lorraine. Ils n'y ont trouvé à leur convenance que 5 kilogrammes de bougies qu'ils ont emportés. La police est à leur recherche.

Une piqurière de Roubaix, Victorine Duflès, que le tribunal correctionnel de Lille a déjà envoyée passer six mois en prison pour escroqueries, a tenu à faire de nouveau parler d'elle. Elle vient de disparaître en emportant deux pièces d'étoffes que lui avait confiées un fabricant de la rue du Chemin de fer, M. D...
Quand elle s'était présentée chez M. D... pour payer de l'ouvrage de travail, Victorine Duflès avait déclaré habiter la maison de la rue de l'Alma portant le n° 14. C'était une fausse adresse.

Pendant la foire d'Hazebrouck, deux employés au Cirque, Louis Simon, prussien, et Léon Peynon, écossais, avaient disparu, emportant bien des objets appartenant au Cirque.

Recherchés par le parquet d'Hazebrouck, ils n'ont été retrouvés à Gand. Ils ont été remis ce matin, à Mouscron, à la Gendarmerie de Tourcoing.

Un procès-verbal a été dressé à un cabaretier de Hondues, Clotaire B. Il avait contrevenu aux règlements sur la police des cabarets, en affichant pas le texte de la loi sur l'ivresse.

Hier, vers quatre du soir, le nommé Monchy, 70 ans, manoeuvre de maçon, a été renversé dans la rue par un domestique de Roubaix à Lille, par une voiture conduite à une allure assez vive par un domestique de M. Lauwers, de Roubaix.

Monchy poussait une charrette à bras, qui fut accrochée et renversée. Dans sa chute, il s'est fait une blessure assez grave à la tête.

Epuilés :

Félix Erauult, 31 ans, cordonnier, né à Louvain. — Auguste Delaire, 49 ans, journalier, né à Macon. — Henri Horckmans, 40 ans, surveillant, né à Malines. — Léopold Hasquet, 33 ans, domestique, né à Liège. — Jules Saier, 16 ans, journalier, né à Mucy.

LUMÈRES. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un propriétaire de Haut-Loquin (Pas-de-Calais) a tiré un coup de fusil sur un jeune homme de 17 ans, qui, paraît-il, lui volait du bois. Le malheureux, atteint en pleine poitrine, est mort instantanément. Prévenus aussitôt, le parquet de Saint-Omer et la gendarmerie de Lumbrès se sont transportés sur les lieux pour ouvrir une enquête.

ROYE. — Il y a quelques jours, pour venir en aide aux pauvres ouvriers de la ville, un honorable manufacturier, M. Alfred Perret, fit porter par ses tombereaux à l'hospice de la ville 10,000 kilos de charbon. La distribution de ce charbon est faite par les soins de la mairie supérieure. M. Perret avait dans cette combinaison deux avantages : le premier de confier ce soin à la personne la plus au courant de toutes les misères du pays ; le second de placer ce charbon dans un endroit central et par suite d'éviter une assez longue course aux pauvres.

Dès que le maire, un radical naturellement, en connaissance de cette distribution, a demandé l'interdiction, à moins, à-t-il dit, que le charbon ne fût donné au bureau de Bienfaisance ou à l'administration de l'hospice.

Comme M. Alfred Perret n'avait pas du tout l'intention de faire une donation laïque, il a décidé de reprendre son charbon et d'en faire la distribution chez lui.

Seulement le maire refusa de laisser poser les affiches de M. Perret annonçant cette distribution.

La fraternité et la charité républicaines du maire de Roye l'entraînent peut-être un peu loin. Il y a là, évidemment, abus de pouvoir. Mais M. Spuller étant préfet, cela n'est pas à conséquence.

DONAI. — On lit dans la *Gazette de Donai* :

« M. Bouteau, conseiller à la Cour d'appel de Douai, vient d'être frappé d'un nouveau deuil de famille. Son frère, M. Eugène Bouteau, ancien notaire, est décédé à Maubeuge, âgé de soixante-cinq ans. »

Ses funérailles ont eu lieu samedi dernier, au milieu d'une affluence considérable où l'on remarquait toutes les notabilités importantes l'arrondissement, heureuses de rendre hommage à une famille dont le dévouement aux intérêts de son pays natal a toujours été le caractère distinctif.

AMIENS. — A l'acte odieux commis par le préfet Spuller, en voulant obliger le *Mémorial de l'Écho de la Somme* à verser le montant de leurs souscriptions partielles au bureau de bienfaisance, vient s'ajouter un fait vivement commenté. M. Coppinger, conseiller de préfecture, par suite de l'abus de pouvoir du préfet dans l'affaire des souscriptions, lui remit sa démission le 23 décembre, et le 2 janvier il vit sa révocation à l'Official. L'honorable conseiller, dans une lettre adressée aux journaux, signale et procède à l'appellation des esprits impartiaux. Voilà où en viennent les préfets de la II. P. et le ministre qu'ils ont à leur tête !

VALLENNES. — [Dimanche, vers six heures et demi du soir, des préposés de douane de Saint-Saulve, qui se trouvaient sur le territoire de Hondues, voulurent arrêter un belge nommé Michex, qui rabattait le terrain pour laisser passer libre aux fraudeurs. Michex se rebella et frappa l'un des douaniers de plusieurs coups de couteau, le mordit à la main et s'enfuit pour aller se jeter dans une autre embuscade.

Arrêté de nouveau par deux autres douaniers une lutte eut lieu entre eux et le brigadier des douanes se blessa lui-même au bras droit avec son revolver qu'il voulait passer à l'autre douanier, parce que le fraudeur voulait le lui enlever. Quoique la balle n'ait pu être extraite, l'état du blessé est satisfaisant.

Le fraudeur est arrêté et mis à la disposition du procureur de la République.

— AYESES-LEZ-BAPAUME. — On a retrouvé, avant-hier matin, sur la voie ferrée d'Achiet à Maroing, au passage à niveau du chemin du Moulin, le cadavre de M. Laguer, ancien maire.

M. Laguer avait sans doute été tué la veille par la machine n° 10.

Cet accident a vivement impressionné la population, M. Laguer laisse une veuve et neuf enfants.

ÉRENGENT. — Le premier janvier, M. Deltonne faisant une visite à sa belle-mère, négligea d'attacher son cheval. Celui-ci, pour regagner son écurie, s'engagea dans le chemin du Buille, à Érengent et que la rivière débordée couvrait sur un long parcours; cheval et homme furent entraînés par le courant impétueux et engloutis dans l'Hellepe-Meur d'où l'on n'a pu encore les retirer.

WAMBRECHIES. — On a retiré du canal de la Deule, sur le territoire de cette commune, le cadavre de Joseph Baert, âgé de 74 ans, un des pensionnaires de l'Hospice général de Lille. Baert était sorti le 7 décembre avec une permission, et n'avait pas reparu depuis ce jour. On croit à un accident.

CARNIERES. — Un horrible attentat a été commis le jour de l'an, sur un petit garçon de cinq à six ans, qui se rendait aux champs pour porter à manger à des travailleurs.

L'inculpé est un caporal du ter de ligne, parisien d'origine, en garnison à Cambrai, et qui se trouvait ce jour-là en congé. Il est sous les verrous.

L'affaire de Haut-Loquin

— Voici quelques détails circonstanciés sur cette affaire, qui cause dans le Pas-de-Calais une réelle sensation. On a parlé d'assassinat de meurtre. Voici comment les faits se sont accomplis.

Le 5 janvier, vers sept heures et demi du matin, le nommé François Dufour, âgé de 17

ans, sans profession, demeurant au hameau de Rougemont, commune de Rebergues (canton d'Ardes), a été trouvé tué dans la pâture de M. Louis-François Dromède, propriétaire à Haut-Loquin.

Le sieur Louis s'aperçut depuis longtemps que l'on lui volait des fagots de bois; une meule, dans la pâture attenante à sa maison. Le 4, vers cinq heures du soir, il chargea, avec son berger et son beau-frère, un fusil à un coup, il l'attacha par la crosse à un fagot; il noua également une corde à la tête et la fixa à d'autres fagots, l'extrémité du canon en l'air.

Vers cinq heures du matin, la femme Louis fut réveillée par le bruit d'un feu; elle prévint son mari, et vers sept heures et demi, en allant à son jardin, elle distingua le corps inanimé d'un homme dans la pâture. Elle alla immédiatement avvertir son mari, qui envoya son domestique vérifier le fait.

En arrivant dans la pâture, le domestique aperçut le cadavre d'un inconnu, étendu à quelques mètres de meule de fagots.

Les autorités civiles et militaires ont été de suite prévenues.

Le cadavre était à environ quinze mètres de la meule de fagots, la tête appuyée sur les genoux, sa casquette était à terre près de la meule, avec des traces de sang près d'elle, il portait une blessure de forme oblongue au-dessus de l'épaule gauche. L'une des mains d'environ neuf à dix centimètres d'un large, de quatre entre les côtes et la face interne de l'omoplate.

La mort, d'après M. le docteur Faucon, de Liques, est due à une hémorragie abondante de la rupture des vaisseaux auxiliaires et a été instantanée.

L'enquête se continue par M. le juge de paix et par la gendarmerie de Lumbrès.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATION DE NAISSANCES du 6 janvier. — Jean Derueux, au Roubaix, maison Sclosse, 9. — Philomène Schramme, rue Jacquet, cité d'Orléans, 3. — Marie Franchomme, rue de la Vierge, maison Fillet. — Marie Lemaire, rue de la Paix, cour Deboisère, 2. — Aurélie Coussart, rue de la Perche, 31. — Marie Jacob, rue des Longues-Haies.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 6 janvier. — Marie Georger, 1 an, rue Ste-Thérèse, cour Bernard, 3. — Laure Duterre, 12 ans, rue du Pile, maison Moise Rogier. — Alphonse Monchot, 4 jours, rue St-Jean, 44. — Barbe Semeyn, 1 an, rue des Longues-Haies. — Alexandre Duhamel, 2 ans, rue d'Heim. — Jean-Baptiste Delbarre, 76 ans, à l'Hospice. — Clément Desvassière, 47 ans, à l'Hospice. — Cyrille Dupont, 45 ans, peigneur, Hôtel-Dieu. — Angèle Caroult, 46 ans, épicière, Hôtel-Dieu.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 janvier. — Clémence Lemaire, rue des Augustins, 1. — Désiré Desbiers, rue de Valenciennes, 2. — Paul Watlet, rue de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 6 janvier. — Marguerite Beusquart, 3 ans, rue Blanche-Porte. — Mathilde Logé, 2 ans, rue Blanche-Porte. — Jules Grimonprez, 7 jours, Croix d'Orléans. — Jacques Dautcourt, 14 ans, âgé de soixante-cinq ans.

Ses funérailles ont eu lieu samedi dernier, au milieu d'une affluence considérable où l'on remarquait toutes les notabilités importantes l'arrondissement, heureuses de rendre hommage à une famille dont le dévouement aux intérêts de son pays natal a toujours été le caractère distinctif.

AMIENS. — A l'acte odieux commis par le préfet Spuller, en voulant obliger le *Mémorial de l'Écho de la Somme* à verser le montant de leurs souscriptions partielles au bureau de bienfaisance, vient s'ajouter un fait vivement commenté. M. Coppinger, conseiller de préfecture, par suite de l'abus de pouvoir du préfet dans l'affaire des souscriptions, lui remit sa démission le 23 décembre, et le 2 janvier il vit sa révocation à l'Official. L'honorable conseiller, dans une lettre adressée aux journaux, signale et procède à l'appellation des esprits impartiaux. Voilà où en viennent les préfets de la II. P. et le ministre qu'ils ont à leur tête !

VALLENNES. — [Dimanche, vers six heures et demi du soir, des préposés de douane de Saint-Saulve, qui se trouvaient sur le territoire de Hondues, voulurent arrêter un belge nommé Michex, qui rabattait le terrain pour laisser passer libre aux fraudeurs. Michex se rebella et frappa l'un des douaniers de plusieurs coups de couteau, le mordit à la main et s'enfuit pour aller se jeter dans une autre embuscade.

Arrêté de nouveau par deux autres douaniers une lutte eut lieu entre eux et le brigadier des douanes se blessa lui-même au bras droit avec son revolver qu'il voulait passer à l'autre douanier, parce que le fraudeur voulait le lui enlever. Quoique la balle n'ait pu être extraite, l'état du blessé est satisfaisant.

Le fraudeur est arrêté et mis à la disposition du procureur de la République.

— AYESES-LEZ-BAPAUME. — On a retrouvé, avant-hier matin, sur la voie ferrée d'Achiet à Maroing, au passage à niveau du chemin du Moulin, le cadavre de M. Laguer, ancien maire.

M. Laguer avait sans doute été tué la veille par la machine n° 10.

Cet accident a vivement impressionné la population, M. Laguer laisse une veuve et neuf enfants.

ÉRENGENT. — Le premier janvier, M. Deltonne faisant une visite à sa belle-mère, négligea d'attacher son cheval. Celui-ci, pour regagner son écurie, s'engagea dans le chemin du Buille, à Érengent et que la rivière débordée couvrait sur un long parcours; cheval et homme furent entraînés par le courant impétueux et engloutis dans l'Hellepe-Meur d'où l'on n'a pu encore les retirer.

WAMBRECHIES. — On a retiré du canal de la Deule, sur le territoire de cette commune, le cadavre de Joseph Baert, âgé de 74 ans, un des pensionnaires de l'Hospice général de Lille. Baert était sorti le 7 décembre avec une permission, et n'avait pas reparu depuis ce jour. On croit à un accident.

CARNIERES. — Un horrible attentat a été commis le jour de l'an, sur un petit garçon de cinq à six ans, qui se rendait aux champs pour porter à manger à des travailleurs.

L'inculpé est un caporal du ter de ligne, parisien d'origine, en garnison à Cambrai, et qui se trouvait ce jour-là en congé. Il est sous les verrous.

L'affaire de Haut-Loquin

— Voici quelques détails circonstanciés sur cette affaire, qui cause dans le Pas-de-Calais une réelle sensation. On a parlé d'assassinat de meurtre. Voici comment les faits se sont accomplis.

Le 5 janvier, vers sept heures et demi du matin, le nommé François Dufour, âgé de 17

ans, sans profession, demeurant au hameau de Rougemont, commune de Rebergues (canton d'Ardes), a été trouvé tué dans la pâture de M. Louis-François Dromède, propriétaire à Haut-Loquin.

Le sieur Louis s'aperçut depuis longtemps que l'on lui volait des fagots de bois; une meule, dans la pâture attenante à sa maison. Le 4, vers cinq heures du soir, il chargea, avec son berger et son beau-frère, un fusil à un coup, il l'attacha par la crosse à un fagot; il noua également une corde à la tête et la fixa à d'autres fagots, l'extrémité du canon en l'air.

Vers cinq heures du matin, la femme Louis fut réveillée par le bruit d'un feu; elle prévint son mari, et vers sept heures et demi, en allant à son jardin, elle distingua le corps inanimé d'un homme dans la pâture. Elle alla immédiatement avvertir son mari, qui envoya son domestique vérifier le fait.

En arrivant dans la pâture, le domestique aperçut le cadavre d'un inconnu, étendu à quelques mètres de meule de fagots.

Les autorités civiles et militaires ont été de suite prévenues.

Le cadavre était à environ quinze mètres de la meule de fagots, la tête appuyée sur les genoux, sa casquette était à terre près de la meule, avec des traces de sang près d'elle, il portait une blessure de forme oblongue au-dessus de l'épaule gauche. L'une des mains d'environ neuf à dix centimètres d'un large, de quatre entre les côtes et la face interne de l'omoplate.

La mort, d'après M. le docteur Faucon, de Liques, est due à une hémorragie abondante de la rupture des vaisseaux auxiliaires et a été instantanée.

L'enquête se continue par M. le juge de paix et par la gendarmerie de Lumbrès.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATION DE NAISSANCES du 6 janvier. — Jean Derueux, au Roubaix, maison Sclosse, 9. — Philomène Schramme, rue Jacquet, cité d'Orléans, 3. — Marie Franchomme, rue de la Vierge, maison Fillet. — Marie Lemaire, rue de la Paix, cour Deboisère, 2. — Aurélie Coussart, rue de la Perche, 31. — Marie Jacob, rue des Longues-Haies.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 6 janvier. — Marie Georger, 1 an, rue Ste-Thérèse, cour Bernard, 3. — Laure Duterre, 12 ans, rue du Pile, maison Moise Rogier. — Alphonse Monchot, 4 jours, rue St-Jean, 44. — Barbe Semeyn, 1 an, rue des Longues-Haies. — Alexandre Duhamel, 2 ans, rue d'Heim. — Jean-Baptiste Delbarre, 76 ans, à l'Hospice. — Clément Desvassière, 47 ans, à l'Hospice. — Cyrille Dupont, 45 ans, peigneur, Hôtel-Dieu. — Angèle Caroult, 46 ans, épicière, Hôtel-Dieu.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 janvier. — Clémence Lemaire, rue des Augustins, 1. — Désiré Desbiers, rue de Valenciennes, 2. — Paul Watlet, rue de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 6 janvier. — Marguerite Beusquart, 3 ans, rue Blanche-Porte. — Mathilde Logé, 2 ans, rue Blanche-Porte. — Jules Grimonprez, 7 jours, Croix d'Orléans. — Jacques Dautcourt, 14 ans, âgé de soixante-cinq ans.